

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

Présents : Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Stéphanie DELEUZE, Loïc DUCROS, André FORGET, Jean-François THIBON, Valentin THIBON

Excusés : Michel DAYRE, Éric GARREL, Julien MAGNIN

Pouvoirs : Michel DAYRE pouvoir Alexandra AMIEL, Éric GARREL pouvoir à Jean-François THIBON

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h10.

Désignation du secrétaire de séance : Valentin THIBON

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 juillet 2021

- 1. Voirie: Convention SDEA pour l'aménagement du carrefour Lengarnayre**
- 2. Voirie : Réponses à l'appel d'offres réfection Chemin du Mouroulet**
- 3. Projet MAM : point sur le projet, convention CAF**
- 4. École : RPI, Convention de mise à disposition de personnel**
- 5. École : Aide communale pour le transport scolaire**
- 6. Associations : Aide aux enfants scolarisés à l'école primaire**
- 7. Associations : Report de 2020 des locations l'année de la salle du Verdal**
- 8. Avenant n°2 sur la régie d'avances et de recettes**
- 9. Urbanisme : projet d'aménagement Maisonneuve Sud/CAUE (information)**
- 10. Polinno : point sur le projet d'agrandissement (information)**
- 11. Chèvrerie : Information et bail avec les nouveaux exploitants**
- 12. Logements communaux : Aménagement des conditions de fin de bail**
- 13. SDIS : Incendie Chandolas (information et actions de prévention)**
- 14. Actualité des syndicats**
- 15. Point des commissions**

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente, du 07 juillet 2021.

En raison de la présence des assistantes maternelles, venues présenter leur projet, le point 3 de l'ordre du jour est traité en début de séance.

1. Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) pour le financement d'un projet de Mam (délibération)

Les quatre assistantes maternelles sont venues faire un point sur le projet de la MAM de Chandolas qui va se trouver dans les locaux de l'école. Après plusieurs rencontres avec Mr DUCROS et la PMI, le projet a été lancé, le réaménagement de l'école est nécessaire pour accueillir les 16 enfants de 0 à 3 ans, de 6h30 à 19h30.

Ce projet sera subventionné par la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

➤ D'autoriser le Maire à signer une convention avec la CAF pour le financement du projet de Maison d'Assistants Maternelles basée sur le plan de financement présenté au conseil et dont une copie est jointe à la présente délibération.

2. Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour la Sécurisation du carrefour RD 104 avec VC de Lengarnayre (délibération)

La mission confiée au titre du présent contrat est une assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique, soit :

- Etudes préliminaires
- Avant-projet

Pour l'exécution de cette mission, le SDEA pourra faire appel à des prestataires de service dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles à bons de commande qu'il a conclu avec les dits prestataires.

Leur rémunération est comprise dans l'offre.

Le SDEA, dans le cadre de cette mission, travaillera sous le contrôle et la direction du maître d'ouvrage, qui se comportera à son encontre comme il le ferait vis-à-vis de ses propres services.

La rémunération pour cette mission est de 3 599,81 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité:

- De recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA,
- D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

3. Approbation résultat Commission Appel d'Offre et d'adjudication des marchés publics. Réfection de la voirie communale n° 2 – Chemin du MOUROULET (délibération)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 10 septembre 2021 à 12h00, quatre offres ont été reçues par courrier.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 10 septembre 2021, par la commission d'appel d'offre et d'adjudication des marchés publics. L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations.

Au regard du compte rendu de la commission, il préconise de retenir l'offre de l'Entreprise LAUPIE TP pour un montant de 23 976,00 € TTC reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'offre de l'Entreprise LAUPIE TP pour un montant de 23 976 € T.T.C.

4. Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du RPI du Chassezac (délibération)

Sophie SUBERCAZE a le rôle d'ATSEM pour l'école et le rôle d'Adjoint Administratif pour la cantine, ce qui fait l'objet d'une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Saint Alban Auriolles, qui est désormais renouvelable chaque année.

Elle assure aussi l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire, mais cette fonction est totalement prise en charge par la commune de Chandolas et n'est donc plus comprise dans la convention de mise à disposition dès cette année.

14 enfants de Chandolas sont scolarisés au RPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel pour le fonctionnement du RPI

5. Aide communale pour les transports scolaires des enfants scolarisés au RPI du Chassezac (délibération)

Dans le cadre des aides aux familles scolarisées au RPI du Chassezac, et afin de ne pas pénaliser les familles de Chandolas qui ont un enfant utilisant les transports scolaires pour se rendre à Saint-Alban-Auriolles, le maire soumet au Conseil Municipal l'attribution d'une aide de 90 euros correspondant au coût de la carte Transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire et de l'autoriser à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération.

6. Aide communale pour les enfants scolarisés à l'école primaire qui s'inscrivent dans une association sportive ou culturelle (délibération)

Le maire propose au conseil que chaque enfant de la commune, scolarisé à l'école primaire et qui s'inscrit dans une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle, bénéficie d'une aide de 60€, majorée à 80€ si l'enfant est en situation de handicap. Cette disposition aidera à payer les frais d'adhésion à l'association, d'inscription, de licence liés à l'activité suivie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

➤ D'approuver la proposition de Monsieur le Maire et de l'autoriser à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération.

7. Aide aux associations, report du paiement des locations de la salle du Verdal pour la période Covid (délibération)

Le maire propose au conseil le report 2020 sur 2021, des locations à l'année de la salle du Verdal par les associations.

Les associations qui ont payé la location annuelle associée au contrat d'utilisation de la salle du Verdal pour une activité en 2020, bénéficieront gratuitement de l'usage de la salle en 2021 dans les mêmes conditions. Les activités n'ayant pu avoir lieu en 2020 à cause de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

➤ D'approuver la proposition de Monsieur le Maire et de l'autoriser à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération.

8. Régie d'Avances et de Recettes Avenant n° 2 (Arrêté)

La trésorerie impose 200 € de recettes pour garder une régie et pouvoir déposer les recettes sur un compte de dépôt de fonds. Le maire propose un avenant n°2 au règlement de cette régie pour inclure les recettes de la salle polyvalente du Verdal et la location de matériel (tables, chaises, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

➤ D'approuver la proposition de Monsieur le Maire et de l'autoriser à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi administratif et financier du présent arrêté.

9. Projet d'aménagement Maisonneuve Sud CAUE (information)

La municipalité qui souhaite étudier la sécurisation du hameau et le réaménagement des zones de stationnement, dans le respect des zones vertes a fait appel au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Le projet concerne le sud du hameau de Maisonneuve, de la place d'Avonas jusqu'au pont de Maisonneuve : place, abris-bus, zone de collecte des OM, abords de la RD104, circulation des piétons et vélos.

Dans le cadre de la modification n° 2 du PLUI, nous avons proposé une réservation sur une largeur 10 mètres environs le long de l'allée des platanes.

Des rencontres sont organisées avec le CAUE pour mettre en place ce projet.

10. Polinno, Point sur le projet

Les travaux devraient débuter en janvier 2022 pendant 14 mois.

11. Chèvrerie, information sur le bail avec les nouveaux exploitants.

De nouveaux exploitants, Pierre-Louis et Julia, ont repris l'exploitation depuis le 1^{er} septembre 2021 avec un bail identique. Ils sont du métier et participeront au projet de la chèvrerie.

12. Logements communaux, aménagement des fins de bail.

Suite aux départs au Magnaou des locataires du Presbytère, et compte tenu des reports successifs de la date d'aménagement, la commune les dispense du préavis de départ.

13. Incendie Chandolas (information)

Après l'incendie du mois d'août, une réunion a eu lieu avec la participation du sous-préfet, de la gendarmerie, des élus départementaux et ceux des communes concernées. Les actions à mener en prévention ont été évoquées, notamment avoir des référents sur les communes, ainsi que la possibilité de pérenniser le chemin ouvert pendant l'intervention des pompiers, éventuellement avec un statut de DFCI. Cette possibilité a été vivement discutée au cours du conseil municipal.

14. Actualité des syndicats

- SDE : réunion le 18 octobre 2021

- SICTOBA : Pollution due à l'ouverture d'un talus, projet de photovoltaïque sur les talus, étude sur la collecte par la communauté de communes, projet de récupération de la collecte des bacs cartons par la communauté de communes avec des bacs plus petits.

- SEBA : l'Assemblée Générale a eu lieu, le rapport d'activité sera transmis à la mairie.

15. Point des commissions :

-Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations

-Patrimoine, entretien, agriculture, OM

-Affaires sociales

La commission sociale va se réunir rapidement.

-Communication

Le bulletin municipal devrait être dans les boites aux lettres avant la fin du mois

-Associations, culture, jeunesse et sport

Un point sur le marché des producteurs va être fait avec les exposants.

-Finances

La séance est levée à 23h00